



TOUS CONCERNÉS !

**RETRAIT DU PROJET DE LOI EL KHOMRI
NI AMENDABLE NI NEGOCIABLE !**

POUR LA DEFENSE DU CODE DU TRAVAIL

POUR LA DEFENSE DES STATUTS DE LA FONCTION PUBLIQUE

APPEL A LA GREVE ET AUX MANIFESTATIONS DU 31 MARS 2016

Le projet de loi « EL KHOMRI » sera présenté au conseil des ministres le 24 mars 2016. Il organise la destruction du code du travail. Celui-ci ne doit plus assurer un rôle de protection des salariés mais les mettre à disposition du « marché du travail ».

Le lien de subordination employé/employeur est remplacé par une « soumission librement consentie ».

Actuellement, la « hiérarchie des normes » signifie que les droits du salarié partent du code du travail pour aller jusqu'au contrat de travail en passant par des conventions et des accords. Dans ce cadre, le « principe de faveur », fait qu'entre deux niveaux, la disposition la plus favorable s'applique. Privilégier l'accord d'entreprise, c'est faire exploser ces deux principes, diviser les salariés et les contraindre à négocier site par site hors de l'accord collectif de branche.

La durée du travail se déciderait dans la seule entreprise et pourrait atteindre 60H par semaine par simple accord ! ...

. Ce combat concerne les salariés du secteur public comme ceux du privé.

La destruction d'un siècle d'acquis sociaux ne s'arrêtera pas aux portes de la Fonction Publique. Si les accords collectifs disparaissent dans le privé, le statut général de la Fonction Publique, emblème des droits collectifs, sera remis en cause par des accords locaux : les enseignants l'expérimentent avec la réforme des collèges, des rythmes scolaires ! Il en est de même avec la charte de déconcentration donnant aux Préfets la possibilité d'organiser les services publics de l'état de façon différenciée.

LE COMBAT CONTINUE A LA DGFIP POUR

- L'arrêt de toutes les restructurations !

-L'arrêt des suppressions d'emplois et le comblement des postes vacants

-Le maintien du réseau DGFIP de proximité et l'arrêt des restructurations : arrêt de la réduction de l'accueil des contribuables, de la fermeture des Trésoreries (en deux ans huit Trésoreries ont été fermées en Gironde), de la réorganisation des services (CDIF, PCE, SIE, Publicité Foncière).

-Le retrait des mesures régressives en matière d'affectation et de mutations, et l'abandon du RIFSEEP (régime indemnitaire qui doit devenir, d'ici fin 2016, le nouvel outil d'individualisation des rémunérations dans la Fonction Publique de l'Etat).

-Le dégel du point d'indice et une revalorisation significative des carrières

-Le maintien des statuts particuliers et nationaux

- Le retrait du PPCR !

- retrait de la loi NOTRE

La loi « EL KHOMRI » prévoit la création d'un Compte Personnel d'activité (CPA) pour les fonctionnaires : les garanties collectives en matière de salaire, de missions, de temps de travail laisseraient la place à une individualisation généralisée. Ce CPA complète ainsi le protocole PPCR rejeté par la majorité des organisations syndicales de fonctionnaires.

La poursuite des restructurations va imposer le développement des corps interministériels puis des corps inter-fonctions publiques. Les fonctionnaires victimes des restructurations et des suppressions de services, contraints à la mobilité trouveront ainsi une nouvelle position flexible !

Il est urgent que l'ensemble des salariés, du secteur privé ou de la Fonction Publique, réalisent un puissant mouvement interprofessionnel qui permettra de faire reculer le gouvernement.

**RETRAIT DU PROJET DE LOI « El Khomri » !
NI AMENDABLE NI NEGOCIABLE !**

TOUS EN GREVE LE 31 MARS 2016 !

MANIFESTATION 10H30

PLACE DE LA VICTOIRE à BORDEAUX